DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 903 7627
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 5 mai 2021

Me Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie Régie de l'énergie 800 Place Victoria Bureau 255 Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4110-2019.

Plan d'approvisionnement 2020-2029 d'Hydro-Québec Distribution (HQD).

Réponse du Conseil des Atikamekw d'Opitciwan aux <u>commentaires C-AQPER-0028</u> du 4 mai 2021 de l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER) sur sa Demande d'intervention.

Chère Consœur,

Nous avons pris connaissance des <u>commentaires C-AQPER-0028</u> du 4 mai 2021 de l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER) sur la <u>Demande</u> d'intervention C-Opitciwan-0002 du Conseil des Atikamekw d'Opitciwan.

En premier lieu, nous remercions l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER) pour l'intérêt que celle-ci porte sur l'intervention du Conseil des Atikamekw d'Opitciwan et sur le plan d'approvisionnement 2020-2029 du réseau autonome d'Opitciwan.

Il nous semble toutefois que l'AQPER soit dans l'erreur en recommandant que l'examen du plan d'approvisionnement 2020-2029 du réseau autonome d'Opitciwan soit reporté en Phase 2 du présent dossier avec ceux des deux réseaux des Îles-de-la-Madeleine.

En effet, la nécessité du report de l'examen du plan d'approvisionnement 2020-2029 des réseaux autonomes des Îles-de-la-Madeleine provient de circonstances particulières à ces réseaux. Mais pour le reste, l'examen du plan d'approvisionnement 2020-2029 de tous les autres réseaux autonomes continuera bel et bien d'être traité en Phase 1 et plusieurs d'entre eux feront certainement l'objet de discussions particulières en cette Phase 1, y compris en ce qui a trait à la prévision de la demande, au bilan en puissance, à l'âge des groupes électrogènes diesel, à la transition vers de la production d'électricité renouvelable, aux initiatives en efficacité énergétique et aux programmes pour une utilisation efficace de l'énergie (PUEÉ-RA).

Il n'y a donc pas lieu de retarder encore davantage l'examen du plan d'approvisionnement 2020-2029 du réseau autonome d'Opitciwan. Le projet de centrale de cogénération biomassique se trouve sur la table depuis 10 ans et a été mentionné dans tous les plans d'approvisionnement d'Hydro-Québec Distribution approuvés par la Régie pour 2011-2020, 2014-2023 et 2017-2026 et est de nouveau mentionné au présent Plan d'approvisionnement

2020-2029. (C'est plutôt l'alternative nouvellement ravivée par HQD d'un double raccordement au réseau intégré qui, elle, ne sera pas prête avant de nombreuses années, ce projet n'en étant qu'à ses premiers balbutiements et n'étant pas acceptable pour de multiples raisons, son délai d'élaboration risquant en outre de rendre inévitable la réfection de la centrale diesel actuelle).

Nous invitons donc respectueusement la Régie à accueillir la demande d'intervention du Conseil des Atikamekw d'Opitciwan (« Opitciwan ») et de continuer de traiter du plan d'approvisionnement 2020-2029 du réseau autonome d'Opitciwan en Phase 1 du présent dossier.

La Phase 2 sera toutefois utile, tel que mentionné dans notre demande d'intervention, pour traiter du suivi du plan d'approvisionnement de ce réseau qui aura déjà été traité et statué en Phase 1, tout comme il est possible que quelques autres suivis de la Phase 1 soient aussi inscrits en Phase 2.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

Dominique Neuman, LL.B.

Domingo News

Procureur du Conseil des Atikamekw d'Opitciwan (« Opitciwan »)

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le Système de dépôt électronique de la Régie (SDÉ).